



## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **La réforme de la commande publique**

**Durée : 2 jours**

**Objectifs :**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les dispositions essentielles du code de la commande publique (CCP) dont celles relatives aux PME ;
- Rappel sur la hiérarchie des textes législatifs et réglementaires ;
- Savoir situer ses fonctions au sein du cycle de l'achat public à la lueur des derniers textes ;
- Savoir évaluer les contraintes et les marges de manœuvre de la réglementation des marchés publics ;
- Rappel des évolutions du CCP, des jurisprudences et textes en préparation.

**Programme**

**Le nouveau cadre de la commande publique**

La réforme des directives européennes

La hiérarchie des normes et la source des directives européennes

Explication sur les différentes réformes de la commande publique

L'ordonnance n° 2015-899

Le décret n° 2016-360

**La réglementation des marchés publics**

Le nouveau vocable à utiliser

Les obligations de la personne publique au regard des différentes dispositions

Les marges de manœuvre possibles et les contraintes

Les différentes phases de l'achat public

Les derniers textes en vigueur

Les textes en préparation

Les dispositions relatives aux PME / TPE

Les dispositions relatives à l'innovation

L'intégration du développement durable dans la commande publique

La notion d'accord-cadre

La notion d'acheteur public

Les pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices et spécificités

Les nouvelles mesures en faveur des PME/TPE

Les exclusions aux marchés publics

La notion de conflit d'intérêts et sa prise en compte

Les nouvelles dispositions sur la sous-traitance et la co-traitance

Les dispositions liées aux avenants

### **Le recours à une centrale d'achat**

La notion de centrale d'achat.

*Rôle d'une centrale d'achat*

*Constitution, structure et fonctionnement d'une centrale d'achat*

*Relation entre centrale d'achat et pouvoir adjudicateur*

*Les différentes centrales d'achats en France et en Europe*

*La dispense de mise en concurrence en passant par une centrale d'achat et les règles à observer.*

*Exemple de fonctionnement de l'Union des Groupement d'Achats Publics (U.G.A.P.) et du Service des Achats de l'Etat (S.A.E.).*

### **Le champ d'application organique**

Les divers pouvoirs adjudicateurs.

*Les organismes de droit public*

*La notion communautaire de pouvoir adjudicateur*

*Les différents régimes des pouvoirs adjudicateur*

### **Les seuils de publication et de procédure**

#### **Les procédures formalisées, conditions de recours et marchés**

Les avis de publicité et de préinformation

L'utilisation du sourcing et les règles à respecter

Les nouvelles dispositions de l'allotissement

Les marchés globaux

L'appel d'offres ouvert ou restreint

La procédure concurrentielle avec négociation

La procédure négociée sans publicité préalable

La conception-réalisation

Le dialogue compétitif

Le système d'acquisition dynamique

Le concours

Le partenariat d'innovation

Les marchés de service

Les marchés réservés

Le marché de partenariat

Les contrats domaniaux

Le régime des variantes

Les dispositions liées à la transparence

#### **La procédure adaptée**

Les conditions de recours

Les articles du Code de la commande publique concernés par la procédure adaptée

#### **La dématérialisation des procédures**

Les dispositions en vigueur et celles à venir

Les échanges électroniques et le catalogue électronique

## **Les nouvelles dispositions relatives à l'analyse des candidatures et des offres**

La recevabilité des candidatures

L'arrêté du 29 mars 2016

La notion d'offre irrégulière, inacceptable et inappropriée

Le traitement des offres irrégulières

Le traitement des offres anormalement basses

L'information des candidats rejetés

## **Cas pratiques**

QCM

Etude de différents scénarios sur le choix des procédures